



## Site Natura 2000 « ESTEREL » (SIC FR 9301628) **3<sup>e</sup> Comité de Pilotage d'Animation** COMpte RENDU

Vendredi 24 avril 2015

Salon d'honneur - Palais des Sports J.F. Krakowsky - 83700 Saint-Raphaël



### ✦ **Ouverture de la séance par monsieur Nello BROGLIO, Vice-Président CAVEM délégué à l'environnement et Président du Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de l'Estérel**

**Monsieur BROGLIO** accueille les participants, les remercie de leur participation. Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Election du nouveau président du COFIL
- Désignation de la structure animatrice qui sera chargée de la nouvelle période d'animation
- Approbation de la feuille de route de l'équipe animatrice pour la première période d'animation.

### ✦ **Désignation de la structure animatrice pour la nouvelle période d'animation 2015-2018 :**

**Madame Nathalie VALLET**, DDTM, rappelle que la CAVEM a été la structure animatrice du site Natura 2000 Estérel pendant 20 mois pour la première période d'animation 2013-2015 et que la convention s'achevant fin avril 2015, il faut à présent procéder à une nouvelle désignation de la structure animatrice pour la nouvelle programmation 2015-2018.

Elle rappelle que, selon l'article R414-8-1 du code de l'environnement, « les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 désignent, pour une durée de 3 ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB). »

Elle remercie les nombreux élus de leur présence et les invite à désigner la nouvelle structure animatrice. Elle mentionne que seule la CAVEM a proposé sa candidature pour continuer l'animation pour 3 ans.

Elle demande à l'ensemble des membres élus du comité de pilotage s'il y a opposition ou abstention à cette unique candidature.

**Le comité de pilotage désigne à l'unanimité la CAVEM pour le renouvellement de l'animation du site Natura 2000 pour la période 2015-2018.**

Elle souligne que l'Etat soutient totalement la CAVEM pour le travail accompli ainsi que le travail futur pour les 3 années à venir.

**Monsieur BROGLIO** remercie les membres du COPIL pour leur confiance. Il indique que l'animation du site Natura 2000 Estérel, avec ses 15 000 ha, s'intègre parfaitement dans les politiques menées sur le territoire par la CAVEM. Cette démarche va également s'intégrer dans le projet de préservation et de valorisation du Massif de l'Estérel au travers du label des Grands Sites de France qui intégrera également deux communes des Alpes-Maritimes. Ce projet se réalise avec les communes de l'agglomération mais également avec les forces vives du massif sans lesquelles rien ne pourrait être fait.

✦ **Présentation du bilan des actions pour la première période d'animation 2013-2015 et de la feuille de route des animateurs pour la nouvelle période 2015-2018 :**

**Madame Audrey COPIN et monsieur Fabien ROZEC**, présentent les actions effectuées ou initiées lors de la première période d'animation 2013-2015 ainsi que les actions qui sont envisagées pour la nouvelle période 2015-2018 :

***Des outils et des compétences en évolution :***

Avec la convention cadrant la première période d'animation, la cellule Natura 2000 Estérel a pu investir dans du matériel informatique (ordinateur portable et imprimante, GPS Trimble), du matériel de chantier notamment pour les chantiers d'arrachage de plantes invasives, du matériel de suivi scientifique pour le radiotracking sur la Tortue d'Hermann (10 balises-émetteurs + récepteur) et pour l'enregistrement des ultrasons des chauves-souris (Pettersson DW40x et SM2bat+) ainsi que dans une paire de jumelles.

La cellule a également eu la possibilité d'être dotée par la CAVEM d'une tenue adaptée lui permettant d'être identifiable et appuyer ainsi sa position auprès des différents acteurs.

De plus, afin de renforcer ses compétences, elle a pu bénéficier de formations spécifiques concernant la biologie de la Tortue d'Hermann et des Chauves-souris méditerranéennes, la gestion de la ripisylve, la botanique ou encore la création du Site Internet Estérel.

***Les contrats Natura 2000 :***

Le premier contrat terrestre a été réalisé sur le site privé du Bombardier et porté par le CEN PACA qui en a la gestion, pour un montant de 3 910 € co-financé à 100 % par l'Etat et l'Europe. Mis en place à l'automne et achevé en décembre 2014, il s'agit d'une mise en défens de secteurs sensibles par la pose de 150 mètres de ganivelles (clôtures en châtaignier). Le but : orienter les visiteurs sur les sentiers les plus fréquentés afin d'éviter le piétinement et le prélèvement de nombreuses espèces protégées sur ce site d'une centaine d'hectares. Préalablement à la mise en place des ganivelles, une étude de fréquentation a été effectuée par le CEN afin de déterminer les sentiers les plus fréquentés. Une autorisation au titre du site classé a été obtenue et une réunion d'information des riverains a été mise en place pour leur présenter le projet et ses objectifs avec la collaboration de l'association de Valescure. De plus, les gestionnaires de la section VTT de l'AMSLF de Fréjus ont été rencontrés afin de leur présenter les enjeux du projet et étudier avec eux la possibilité de décaler leur activité à l'extérieur du périmètre mis en défens, ce qu'ils ont accepté immédiatement.

Concernant la partie marine du site, un contrat Natura 2000 pour l'équipement de sites de plongée en ancrages écologiques est à l'étude autour de l'île d'Or et du Cap Roux. Ce contrat est issu de la concertation initiée lors des groupes de travail mis en place pour l'élaboration du Document d'Objectifs. En effet, l'activité sur le bassin de Fréjus-Saint-Raphaël représente plus de 40 000 plongées par an et 700 000 € de revenus. L'intérêt est de diminuer l'impact de l'activité sur les fonds marins en accompagnant la pratique sans pour autant la limiter. Il devrait permettre aux clubs de plongée d'utiliser 13 des sites les plus plongés du littoral raphaëlois pour près de 50 000 € (co-financement multi-partenarial) sans avoir à jeter l'ancre lors de chaque plongée. Ce projet est porté par le service environnement de Saint-Raphaël, en collaboration avec les clubs de plongée locaux ainsi qu'avec le Comité Régional de la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-marin. Chaque club participant adhèrera à la Charte des utilisateurs des ancrages ; à leur demande, un pavillon du Réseau Sentinelles Estérel a été créé par la cellule Natura 2000 afin qu'ils puissent être identifiés en tant que tel. Le projet a déjà obtenu l'avis favorable au titre de la Loi sur l'Eau et du Site Classé. Il reste à obtenir l'avis de la Commission Nautique Locale et à déposer la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire auprès de la Direction de la Mer et du Littoral de la DDTM.

***Les chantiers en régie de restauration d'habitats naturels :***

Des chantiers d'éradication d'espèces exotiques envahissantes se déroulent depuis début 2014 sur le site Natura 2000 Estérel. Ces chantiers, engagés sur le Cap Dramont, ont permis de restaurer plus de 5.5 hectares d'espaces naturels envahis par le Figuier de barbarie et la Griffes de sorcière (environ 13 tonnes d'éliminées). Des stations d'espèces protégées ont ainsi pu être sauvegardées, notamment de Passerine hirsute et de Barbe de Jupiter (habitat d'intérêt communautaire). De multiples partenaires sont associés dans cette action : la Cellule d'appui du service environnement de la CAVEM, l'ONF, le Conservatoire National Botanique, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

et le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire (SPIP). D'autres partenariats et chantiers sont à l'étude afin d'intervenir de façon plus conséquente sur différentes espèces envahissantes ou sur des secteurs difficiles d'accès. En complément de ce chantier, des casse-pattes de mise en défend très détériorés sur le site ont été restaurés sur 130 mètres linéaires en 2,5 jours avec les agents de la cellule Natura 2000 Estérel, de la cellule d'appui du service environnement CAVEM et de l'ONF. Ce chantier a permis d'avoir un site entièrement restauré et sécurisé pour l'accueil du public.

### **Les études d'incidences Natura 2000 :**

Une autre mission de la cellule Natura 2000 Estérel est l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'élaboration des études d'incidences Natura 2000. Depuis le début de l'animation, plus de 20 projets et manifestations sportives ont pu être accompagnés par la cellule Natura 2000 (ex : Trail Hermès, Trail des Balcons d'Azur, Course des Paroisses, Course d'Orientation des Péguières, Confortement d'ouvrage SNCF, Création aire poids lourds ESCOTA...). Les animateurs suivent les projets dans leur ensemble, afin d'informer, sensibiliser et conseiller les porteurs de projet mais également en les accompagnant durant la phase travaux pour les projets d'aménagements. Les animateurs cherchent à être force de proposition afin de trouver les solutions les mieux adaptées au contexte de chaque projet.

### **Les suivis scientifiques :** 3 suivis scientifiques ont démarré dès 2013.

Pour la partie terrestre, c'est la Tortue d'Hermann et une chauve-souris, le Murin de Bechstein, qui font l'objet de toutes les attentions.

La Tortue d'Hermann est présente dans l'Estérel avec 3 noyaux de populations identifiés en 2000 dans le Plan National d'Actions (PNA géré par la SOPTOM, en partenariat avec le CEN PACA) mais difficilement confirmés lors de l'élaboration du Document d'Objectifs du site entre 2009 et 2012. Ainsi, en 12 ans, seuls 40 contacts de Tortue d'Hermann avaient été effectués sur l'ensemble du périmètre Natura 2000. La faible densité d'individus présents nécessitait de définir un protocole de suivi adapté avec des prospections suffisamment poussées sur le terrain permettant de statuer sur l'état de conservation et la pérennité de l'espèce dans l'Estérel. Depuis 2013, après avoir obtenu un agrément spécifique, la cellule a mis en place un suivi scientifique classique dit de Capture-Marquage-Recapture (CMR) mais en le basant sur une méthode inédite de prospections avec des chiens d'arrêt.

Cette méthode a déjà été utilisée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la SOPTOM dans la Plaine des Maures mais il n'existe pas de protocole reconnu scientifiquement à ce jour. La cellule travaille actuellement en collaboration avec la SOPTOM afin de démontrer suivant un protocole précis à la reconnaissance de cette méthode dans le monde scientifique. D'ores et déjà, les résultats obtenus entre 2014 et 2015 sont probants. En 7 journées d'inventaire, 25 ha ont été prospectés sur un des noyaux recensé dans le PNA et 65 tortues ont été capturées (dont 13 recaptures) avec le constat d'un équilibre mâles/femelles et de la présence d'un tiers de juvéniles et sub-adultes. Ces résultats permettent de conclure à une bonne dynamique de la population. Le taux de détectabilité par le chien d'arrêt est de 71 % contre 29 % par l'Homme, ce qui démontre également son efficacité face aux méthodes de suivi classiques. Ce noyau fait actuellement l'objet d'un radiotracking afin de déterminer la fonctionnalité du site. Équipées d'émetteurs, 10 tortues (5 mâles / 5 femelles) sont suivies plusieurs fois par semaine, permettant ainsi de collecter de nombreuses données sur leurs habitudes afin de mieux comprendre leur mode de vie et ainsi de pouvoir concilier la préservation de cette espèce avec les différentes problématiques de gestion (prédation, prélèvement, débroussaillage, incendie, aménagements...).

Concernant le Murin de Bechstein, il est quant à lui concerné par le Plan National d'Actions (PNA) Chiroptères, le volet régional (PRAC) étant géré par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP). Espèce de chauve-souris connue pour ses faibles effectifs, elle a choisi de se reproduire sur le site Natura 2000 Estérel qui abrite donc la 3<sup>e</sup> colonie de reproduction de l'espèce identifiée en région PACA. Cette chauve-souris, forestière dans la littérature, a pourtant choisi en PACA uniquement des gîtes bâtis : chapelle, centrale hydroélectrique et buse béton. Les femelles se regroupent toutes début mai dans ces gîtes qui leur serviront de pouponnière jusqu'à fin septembre. La mise en place d'un suivi unique et coordonné par la cellule d'animation, en partenariat avec le service environnement de Fréjus, l'ONF et le GCP, a permis d'observer son fonctionnement en prenant en compte le risque important de dérangement de la colonie au vu de l'accessibilité du gîte. Les effectifs sont stables depuis les premiers suivis mis en place en 2009 ; toutefois, la question est posée concernant l'équilibre juvéniles/femelles car depuis 6 ans, il n'y a souvent que 15-20 bébés pour 50-60 adultes alors qu'une mère accouche d'un bébé par an. En 2015, un piège photo mis à disposition par la DDTM du Var a été mis en place afin d'observer la fréquentation à l'entrée Sud du gîte. Les photos sont régulièrement relevées par les animateurs et permettront de définir s'il faut envisager une fermeture de l'accès ou non.

Pour la partie marine, le suivi du récif barrière à Posidonie de la baie d'Agay a été réalisé par le GIS POSIDONIE en octobre 2014 afin de définir son état de conservation à N+4 après les inventaires réalisés pour l'élaboration du DOCOB. L'étude a été cadrée par Mme Bellan Santini, rapporteur scientifique mer du site, la DREAL et l'AAMP. Il

s'agit d'une structure originale à grande valeur patrimoniale par la grande richesse de l'écosystème qu'elle forme et jouant un rôle très important de frayère et de nurserie pour les poissons. Il permet également l'installation d'un lagon de sables fins malgré l'important hydrodynamisme. Le suivi mis en place a permis de confirmer la bonne vitalité du récif et de l'herbier de Posidonie affleurant la surface de l'eau.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes (ASTRUCH P., GOUJARD A., ROUANET E., 2015. Suivi de l'évolution de l'état de conservation du récif-barrière de posidonie de la Baie d'Agay sur le site Natura 2000 de l'Estérel (FR9301628). Contrat CAVEM – GIS Posidonie, GIS Posidonie publ., Marseille, 1-43.) :

- *Sa vitalité est bonne et ne semble pas avoir évolué, la densité de faisceaux est importante, l'herbier progresse en bordure de tache sauf dans la partie Nord de la zone où il régresse légèrement.*
- *Grande diversité de typologies de récifs augmentant sa valeur patrimoniale : récif-barrière fossile, véritable récif-barrière, récif-barrière avec érosion de la matte morte et faux récif-barrière (=sur roche).*
- *Caulerpa cylindracea est toujours présente.*
- *Cymodocea nodosa forme toujours une prairie bien développée au sein du lagon.*
- *Pinna nobilis a cette fois-ci été rencontrée mais sa densité reste très faible au regard des valeurs connues dans la littérature.*
- *Le peuplement de poissons, assez diversifié, comporte une proportion importante de juvéniles, confirmant le rôle de nurserie et la fonctionnalité du récif-barrière.*
- *Les stigmates d'aménagement du secteur par l'homme sont visibles : anciennes tranchées dans la matte morte, chaînes, corps morts fonctionnels et abandonnés. Ces derniers aménagements liés à la ZIEM (zone interdite aux embarcations motorisées) présente sont sans doute responsables de la régression de l'herbier dans la partie Nord de la zone.*

Les enjeux de conservation et de gestion sont très grands et justifiés par :

- *Il s'agit avant tout d'un habitat prioritaire selon la Directive Habitat (1120-1) ;*
- *L'originalité de la structure, d'une part par la rareté des récifs-barrière connus en Méditerranée (seulement 5) et d'autre part par la diversité de typologies de récifs rencontrés ;*
- *La vulnérabilité de cette structure vis-à-vis des activités humaines : le récif est situé à proximité de plusieurs zones de baignade (plage) et de mouillage organisé.*

Des mesures de gestion préservant l'herbier de Posidonie sont déjà en place sur la zone, elles sont favorables au récif-barrière :

- *Grande zone de mouillage organisé de l'anse de la Baumette : 150 bouées sont installées lors de la période estivale. Le GIS POSIDONIE indique que le maintien d'une partie de ces bouées le reste de l'année (un tiers par exemple) augmenterait l'efficacité de la mesure.*
- *Balisage de la zone de baignade (ZRUB) et d'une zone d'interdiction au mouillage et à la circulation des engins à moteur (ZIEM), incluant l'ensemble des structures en récif-barrière. Là aussi, Le GIS POSIDONIE mentionne que ces balisages qui sont retirés après la saison estivale devraient être maintenus toute l'année afin de préserver de façon plus efficace le récif. Le DOCOB prévoit d'utiliser des ancres plus écologiques pour ces balisages (ancres à vis adaptées à la place des corps morts et chaînes) ce qui permettrait la mise en place d'un contrat Natura 2000.*

Les nombreux plaisanciers fréquentant la zone doivent être informés de la présence de cette structure remarquable et ainsi être sensibilisés, à travers ce modèle, à la préservation du milieu marin au sens large.

#### **Les outils de communication :**

Différents outils de communication ont été élaborés par la cellule Natura 2000 Estérel avec la contribution de Laurent SALVARELLI, agent du service environnement de la CAVEM :

- **Création et mise à jour du site Internet Natura 2000 Estérel** via la formation de l'Atelier Technique des Espaces Naturels « Création d'un site web » pour intégration à la pépinière de sites nationale.
- **Création de 2 plaquettes de présentation du site :**
  - \* Une plaquette mer éditée en 5 000 exemplaires sous forme d'un document en 3 volets plastifié car il sera distribué aux usagers lors des patrouilles nautiques de sensibilisation.
  - \* Une plaquette terrestre éditée en 5 000 exemplaires sous forme d'un document en 4 volets.Ces plaquettes sont distribuées lors des réunions d'information, des manifestations et des patrouilles nautiques mises en place par la cellule d'animation ou encore, sont confiées aux partenaires locaux tels que les clubs de plongée du Réseau Sentinelles Estérel ou encore les organisateurs de manifestations sportives accompagnés lors des études d'incidences.
- **Création de 5 panneaux de présentation X-banners, 2 Flags et 4 banderoles :** ces supports seront utilisés lors des réunions d'information, comités de pilotage ou stands tenus par la cellule d'animation, et pourront également être confiées aux organisateurs de manifestations sportives (avec la mise à disposition des plaquettes d'information) afin

que les participants puissent être informés que la manifestation à laquelle ils participent se situe dans le site Natura 2000 Estérel.

- **Film Natura 2000 Estérel** : un clip de 3 minutes de présentation du site Natura 2000 Estérel a été conçu par l'Association Bleue Marine ; il pourra être diffusé sur le site Internet, ou lors des réunions d'information ou stands.
- **Création d'un drapeau pour les Clubs de Plongée adhérent à la Charte de bonnes pratiques et au Réseau Sentinelles Estérel** :
  - \* 2 formats différents pour s'adapter à la taille des bateaux quantifiés sur sondage préalable des clubs.
  - \* Commande de 10 drapeaux en 120 x 80 cm et 10 drapeaux en 93 x 60 cm.Actuellement, les drapeaux ont été confiés à 4 clubs lors de leur signature de la charte de bonnes pratiques du site. Les autres seront donnés lors d'une réunion commune aux clubs qui prendront la charge de l'entretien des ancrages écologiques et qui signeront également une charte d'utilisation.
- **Panonceaux d'information pour le Bombardier** :  
Afin de renforcer l'information des usagers fréquentant le site du Bombardier concernant la mise en place des ganivelles, 10 panonceaux en PVC au format A4 ont été réalisés.  
7 ont été posés directement sur les zones de ganivelles dès la fin des travaux en décembre 2014. Les 3 restants sont gardés en réserve pour le cas où ils seraient détériorés.
- **Communication avec les media** :
  - \* Radio locale RCF : 3 interviews radio
  - \* Var Matin (COFIL, contrats marins)
  - \* CAVEM Info – Lien Saint-Raphaël

#### **Les actions d'animation et de sensibilisation :**

De nombreuses actions vers des publics différents ont été engagées depuis 2013 :

- réunions d'information pour les associations,
- participation à des manifestations nationales et internationales (Fête de la Nature via des ballades Nature commentées en partenariat avec l'ONF, Nuit internationale de la Chauve-souris en partenariat avec une animatrice chiroptérologue du réseau varois d'animateurs Natura 2000),
- mise en place du « Réseau Sentinelles Estérel »,
- patrouilles nautiques de sensibilisation des plaisanciers en partenariat avec le service environnement de la Ville de Saint-Raphaël et la Prud'homie de pêche,
- sensibilisation et ateliers pédagogiques pour les scolaires : centre aéré de l'Estérel, programme européen d'étudiants biélorusses
- formation et sensibilisation des professionnels : professeurs de collèges et lycées (partenariat Education nationale / service environnement et conservatoire du littoral Fréjus) / ADEE), cellule d'appui du service environnement de la CAVEM (ONF), Programme Best of, réseau avifaune ONF, Animateurs N2000 du Var pour les suivis Tortue d'Hermann

#### **Les actions de collaboration :**

D'une part, l'équipe de la DDTM du Var à toujours cherché à créer un réseau dynamique des animateurs Natura 2000 varois en se basant sur une mutualisation des compétences et des moyens.

Elle organise une journée annuelle des animateurs varois, met à disposition du matériel de suivi scientifique et facilite les échanges entre animateurs et notamment au niveau des compétences de chacun.

Le réseau est dynamique et chaque animateur varois peut y puiser les ressources nécessaires à la bonne gestion de son site.

D'autre part, une des missions de la cellule Natura 2000 Estérel en tant qu'animateur est de s'intégrer aux autres programmes locaux afin qu'ils puissent tenir compte le plus en amont possible des enjeux spécifiques du site. Elle a notamment intégré ou participé aux programmes suivants : Schéma Régional de Cohérence Ecologique / Trame verte et bleue, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma de Cohérence Territoriale Var Est, Programme Petite Iles de Méditerranée, LIFE Calanques, programmation annuelle des travaux DFCI varois, PIDAF Estérel, Comité de pilotage pour la Gestion durable du cantonnement de pêche du Cap Roux, Plans Régionaux d'Actions Chiroptères / Cistude / Léopard Ocellé, Plan National d'Actions Tortue d'Hermann, PELAGOS, Observatoire du paysage littoral...

### **Les actions menées sur le Val d'Argens**

Dans le cadre de la première convention d'animation, l'équipe de la cellule Natura 2000 Estérel était chargée de réaliser une veille règlementaire sur le périmètre du site Natura 2000 du Val d'Argens situé sur les communes de Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens.

Les animateurs ont commencé par réaliser un diagnostic de l'état de la ripisylve ainsi qu'un recensement faune / flore du site sur le linéaire des 2 communes. Lors de cette sortie terrain, un gîte à Murin de Daubenton a été découvert sous le Vieux Pont de pierres situé juste avant l'entrée du village de Roquebrune, après le lac de l'Aréna. Ce pont ancien est fermé à la circulation des véhicules motorisés, la circulation se faisant sur un pont parallèle en béton plus récent dont les jupes latérales abritent, quand à elles, une importante colonie de Pipistrelles (observations début juin 2014). Ces données ont été signalées lors des ateliers du PAPI Argens.

La cellule d'animation a également accompagné deux porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences : le Rallye des Roches Brunnes et le confortement de pied d'ouvrage d'une conduite d'eau du SEVE avec étude chauves-souris (écoute nocturne avec Alain ABBA). La cellule a également donné des préconisations concernant les travaux liés à l'entretien de la ripisylve de l'Argens par le SIACIA et le confortement des berges du seuil du Verteil par le SEVE. Pour finir, ils ont rencontré et conseillé un propriétaire privé pour l'entretien de la ripisylve et assisté aux comités de pilotage et aux ateliers de travail mis en place pour le PAPI Argens.

### **Bilan de la répartition des tâches effectuées pendant les 20 mois d'animation par les 2 animateurs :**

La convention d'animation finance 1.5 ETP (équivalent temps plein) mais l'équipe d'animation s'est investie dans ses missions à hauteur d'1.83 ETP de travail effectif avec le soutien d'un autre agent du service environnement CAVEM. La convention financière représente un budget prévisionnel de 128 000 € ventilés ainsi 40 000 € ETAT – 24 000 € CAVEM – 64 000 € FEADER (Europe).

Répartition des missions :

- 33 % : Information, communication et sensibilisation
- 19 % : Autres dossiers (moustiques...)
- 13 % : Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- 12 % : Suivis scientifiques
- 9 % : Gestion des habitats et espèces
- 8 % : Suivi des évaluations d'incidences
- 6 % : Veille à la cohérence des politiques publiques et des autres projets

### **Feuille de route des animateurs pour la 2e période d'animation 2015-2018 :**

Les animateurs vont poursuivre et développer les actions initiées lors de la première période d'animation que ce soit en ce qui concerne la mise en place des contrats (en fonction de la disponibilité des subventions), la signature de la charte de bonnes pratiques, les suivis scientifiques Tortue d'Hermann (réplication des actions mises en place sur le noyau de Castelli - Roussiveau) et Chiroptères (Murin de Bechstein : participation à un radiotracking sur la colonie de Géménos dans les Bouches du Rhône pour acquérir de l'expérience et recherche des arbres mûres autour de la colonie du site ; amélioration des connaissances sur les autres espèces avec recherche d'individus dans les maisons forestières et les ouvrages d'arts en priorité), l'éradication des espèces exotiques envahissantes ou encore les actions de sensibilisation.

Concernant les suivis scientifiques, un nouveau suivi concernant la Cistude d'Europe sera mis en place à compter de 2016.

Au vu du travail engagé sur le site, il est proposé que la répartition du temps de travail soit la suivante :

- 25 % : Suivis scientifiques
- 23 % : Information, communication et sensibilisation
- 20 % : Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- 14 % : Gestion des habitats et espèces
- 10 % : Suivi des évaluations d'incidences
- 8 % : Veille à la cohérence des politiques publiques et des autres projets

**Cf. PPT en PJ**

La présentation des missions de la cellule d'animation a été alimentée de questions diverses détaillées ci-dessous :

#### ✦ Questions diverses

##### *Périmètre du site et subventions :*

**Monsieur BROGLIO** précise que le site est en majorité terrestre (52% du périmètre) et que c'est une chance car il peut ainsi être animé par une collectivité et cela permet de bénéficier des subventions du fond européen FEADER.

**Madame Nathalie VALLET** confirme que les sites majoritairement terrestres bénéficient de ces subventions européennes pour leur animation, ce qui n'est pas forcément le cas des sites majoritairement marins.

**Madame Sylvaine IZE** de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), confirme que les fonds européens ne peuvent financer l'animation des sites majoritairement marins et que la stratégie nationale est de confier cette animation à l'AAMP.

**Monsieur Frédéric FERRERO**, directeur du service environnement CAVEM, précise que cette problématique avait été justement prise en compte lors de la redéfinition du périmètre du site en 2008.

##### *Agriculture biologique :*

Lors de la présentation des MAEC (mesure agro-environnementale et climatique), **monsieur Frédéric FERRERO** précise qu'il a eu des contacts avec Agribio Var il y a quelques années pour étudier un projet de développement de l'agriculture biologique sur la zone de l'Estérel qui est un secteur privilégié avec une autre zone aux abords de Toulon.

##### *Apiculture / Frelon asiatique :*

**Monsieur Michel RUBI** mentionne que le Frelon asiatique pose de plus en plus de problèmes aux apiculteurs car selon ses observations, cette espèce ne cesse de monter en puissance et risque de supplanter largement le Frelon européen endémique en prenant une place écologique de plus en plus importante, même pour les guêpes. Il a piégé pratiquement 50 fondatrices. Il demande s'il y a une procédure de lutte prévue sur le territoire.

**Audrey COPIN** précise qu'actuellement sur le territoire, une veille a été mise en place pour suivre l'évolution de cette espèce.

**Monsieur Fabien WALICKI** précise qu'après contact avec la caserne des pompiers de Saint-Raphaël, s'il y a un risque concernant la sécurité publique liée à cette espèce, ils éliminent le nid mais seulement dans ces conditions. Pour les autres cas, il faut contacter des entreprises privées.

**Monsieur Patrick LAFFITTE** précise que cette espèce invasive est arrivée au départ sur Bordeaux il y a quelques années et très récemment dans l'Est Var et qu'il n'existe malheureusement pas encore de solution pour réussir à le détruire. En Amérique du Sud, le pays d'origine du Frelon asiatique, les abeilles ont développé une stratégie de défense efficace en s'agglutinant autour du Frelon afin de faire monter sa température à plus de 40°C, ce qui lui est fatal. Les méthodes existant actuellement permettent seulement de détruire les nids identifiés, hors l'espèce fonctionne dans un système avec plusieurs fondatrices et plusieurs nids et est donc difficile à éradiquer.

**Monsieur RUBI** précise qu'il existe des pièges relativement efficaces à disposer autour des ruches et qu'il est nécessaire de faire passer l'information pour essayer de le contenir en attendant de trouver une solution plus efficace. C'est un vrai problème pour les ruches fixes.

**Monsieur BROGLIO** répond qu'il s'agit d'une problématique préoccupante et que cela nécessitera un groupe de travail spécifique.

##### *Contrat marin d'équipement écologique des sites de plongées :*

**Monsieur Jean-Claude BERRETTA**, pose la question concernant la prise en compte de l'utilisation des bouées par les autres usagers et plongeurs particuliers ainsi que la réponse au besoin en mouillage des plaisanciers qui sont également très présents sur le secteur de l'Île d'Or.

**Fabien ROZEC** rappelle tout d'abord que cette mesure est issue des groupes de travail mis en place pour l'élaboration du plan de gestion du DOCOB et qui regroupaient les représentants des différents usagers du site. De plus, le but est d'équiper les sites de plongée les plus utilisés par les plongeurs, il y a donc un usage et une conciliation qui existent déjà. Mais, en effet, les représentants des plaisanciers seront rencontrés avant la commission nautique locale afin de pouvoir monter un règlement de police ou une charte qui concilient tous les usages. Concernant le besoin en ancrages écologiques pour la

plaisance, il s'agit également d'une action du DOCOB qui peut mobiliser un contrat Natura 2000 mais qui découlera d'une volonté de la Ville de Saint-Raphaël. Celle-ci a déjà mis en place ce type de mesures avec les mouillages organisés de la Baie d'Agay en 2003 dans le but de protéger les fonds marins..

**Monsieur BROGLIO** souligne qu'il y a un important travail d'information et de sensibilisation des usagers qui devra être fait, notamment au niveau des ports.

**Audrey COPIN** rappelle qu'il existe un panel d'actions mobilisables dans le DOCOB et que lors de son élaboration la question du partage des usages sur l'Île d'Or avait déjà été soulevée et qu'il faudra du temps, de l'énergie et beaucoup de bonne volonté pour faire accepter ces mesures de protection des fonds marins tout en conciliant au mieux les besoins des usagers. Elle appuie les précisions de monsieur BROGLIO concernant l'importance de l'information et la sensibilisation des usagers sur ces futures actions de protection des milieux marins, d'une part au niveau des ports, mais également en s'appuyant sur les patrouilles nautiques qui ont été mises en place en 2014 et le Réseau Sentinelles. Seule une persévérance sur la durée permettra de réussir à toucher le plus de personnes possible. Elle mentionne qu'il y a déjà d'autres aires marines protégées qui ont mis en place ces ancrages écologiques et cela fonctionne.

**Madame Sylvaine IZE** appuie cette précision et cite par exemple la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls où ce type d'équipements marche très bien.

**Monsieur Christian BOURBIER** indique que ce qui est à craindre c'est que ces équipements permettent la multiplication des clubs de plongée et de l'activité et que les plaisanciers qui voudront profiter des alentours, ne le puissent plus. Il cite par exemple la zone du Lion de Mer à Saint-Raphaël où les plaisanciers ne peuvent plus mouiller car elle est partagée entre les pêcheurs professionnels et les plongeurs.

**Monsieur Fabrice VITEAU** précise qu'il ne s'agit pas tout à fait du même cas car ces équipements ne créeront pas de nouveaux sites de plongée mais se situeront sur des sites existants où il y a une forte concentration de plongeurs. La problématique des usages existe déjà aujourd'hui, il va juste y être apporté une réponse pour préserver les fonds marins.

**Monsieur Didier MARTINEZ** précise qu'il y a 12 clubs locaux qui viennent plonger sur le secteur de l'Île d'Or et que cela se passe bien avec les autres usagers. Il indique lui aussi que les sites choisis pour le projet sont déjà largement utilisés par les clubs et que leur équipement sécurisera la pratique sans augmenter l'activité qui est déjà très importante.

#### ***Redevance mouillages :***

**Monsieur Patrick LAFFITTE** indique qu'il va bientôt y avoir une taxe mise en place pour le paiement du mouillage forain dans les aires marines protégées en fonction de la longueur des bateaux.

**Madame Sylvaine IZE** précise que cette taxe mouillage est actuellement en 2<sup>e</sup> lecture entre l'Assemblée et le Sénat et il n'est donc pas encore possible de savoir si elle sera adoptée. De plus, elle laisse la possibilité aux collectivités gestionnaires d'aires marines protégées de la mettre en place seulement si elles le souhaitent, elle ne sera donc pas obligatoire. Le tarif affiché actuellement est un maximum de 20 € / mètre. Et dans les échos qu'elle a pu avoir des collectivités, il y en a très peu qui seraient prêtes à la mettre en place si ce n'est la Corse qui est à l'origine de ce texte.

#### ***Tortue d'Hermann***

**Monsieur Michel RUBI** signale la présence d'individus sur le col de Grune dans le secteur du Gargalon.

#### ***Cistude d'Europe***

**Monsieur Yves JACOB** indique que cette espèce est déjà étudiée par son équipe sur le site Natura 2000 de l'Embouchure de l'Argens dont ils sont animateurs et que, dans le cadre du suivi qui sera mis en place sur le site de l'Estérel, les équipes des deux sites, qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble sur diverses thématiques, seront amenées à renforcer encore leurs échanges.

L'ensemble des questions étant épuisées, **Monsieur BROGLIO**, en tant que président du COPIL, remercie l'assemblée pour sa participation et lève ensuite la séance.



**Site Natura 2000 de l'Estérel**  
**3<sup>e</sup> COPIL d'animation du 24 avril 2015**  
**Liste des participants**

**Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat :**

1. **Madame Nathalie VALLET**, Service Environnement et Forêt, Bureau biodiversité - espaces naturels, Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
2. **Madame Martine GENDRE**, chargée de mission Natura 2000 sites Mer et Var, DREAL PACA
3. **Madame Sylvaine IZE**, chargée de mission Natura 2000 PACA Est, Agence des Aires Marines Protégées
4. **Monsieur Robert CADEOT**, agent patrimonial forestier, représentant Philippe RENAUD-BEZOT, Responsable de l'Unité Territoriale Grand Estérel, Agence interdépartementale Alpes-Maritimes / Var, Office National des Forêts
5. **Monsieur Paul MADY**, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP)

*Excusés :*

*Monsieur le Sous-préfet du Var  
Préfecture Maritime de la Méditerranée  
Direction de la Mer et du Littoral, DDTM du Var  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
IFREMER*

**Experts scientifiques :**

*Excusés :*

*Monsieur Marcel BARBERO, rapporteur scientifique Terre et Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Madame Denise BELLAN-SANTINI, rapporteur scientifique Mer, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Monsieur Gérard BELLAN, directeur de recherche émérite, CNRS*

**Collectivité & Intercommunalité**

6. **Monsieur Guillaume DECARD**, Conseiller Départemental du Var - canton de Saint-Raphaël, Adjoint au Maire de Saint-Raphaël
7. **Monsieur Nello BROGLIO**, Président du Comité de Pilotage du Natura 2000 Estérel, Vice-Président délégué à l'environnement, CAVEM
8. **Monsieur Mathieu WERTH**, Directeur de Cabinet CAVEM
9. **Monsieur Rémi MOREAU**, Directeur Général Adjoint des services, CAVEM
10. **Monsieur Philippe DEFANCE**, Directeur Général Adjoint des Services, CAVEM
11. **Monsieur Paul Christian OLLIER**, Directeur Général Adjoint des Services, CAVEM
12. **Monsieur Frédéric FERRERO**, directeur du service Environnement, CAVEM
13. **Monsieur Fabien WALICKI**, responsable de la cellule d'appui du service environnement, CAVEM
14. **Madame Julie BERBESQUE**, secrétaire du service Environnement CAVEM
15. **Monsieur Fabien ROZEC**, co-animateur, cellule d'animation Natura 2000 Estérel, service Environnement CAVEM
16. **Madame Audrey COPIN**, co-animatrice, cellule d'animation Natura 2000 Estérel, service Environnement CAVEM
17. **Monsieur Antoine GILLET**, stagiaire radiotraking Tortue d'Hermann, cellule d'animation Natura 2000 Estérel, service Environnement CAVEM
18. **Monsieur Jean François VEROT**, Responsable du Service Foncier, CAVEM
19. **Monsieur Emmanuel SOLER**, Responsable Politique de la Ville, CAVEM
20. **Monsieur Gérald MAIARELLI**, Responsable des Finances et Fiscalité
21. **Madame Nathalie BACU**, Responsable de service, Service aux entreprises, CAVEM
22. **Monsieur Mathias OLIVERO**, chargé de publication, CAVEM
23. **Monsieur Olivier CLEUZIOW**, Conseiller municipal de Bagnols en Forêt
24. **Monsieur Dominique BEAUMONT**, Adjoint au Maire de Fréjus, Espaces verts
25. **Monsieur Yves JACOB**, directeur du service Environnement, Mairie de Fréjus

26. **Monsieur Maurice CHABERT**, Adjoint au maire de Saint-Raphaël, délégué à l'environnement, à la Mer et aux Forêts
27. **Monsieur Fabrice VITEAU**, Directeur du service Environnement, Mairie de Saint-Raphaël
28. **Madame Mireille GAIERO**, service Urbanisme de Saint-Raphaël, commission SCOT CAVEM
29. **Monsieur Jean-Pierre JOURTEAU**, directeur du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME)
30. **Monsieur Gilles REGIS**, Adjoint au Maire de Puget sur Argens
31. **Monsieur Eric TREMEREL**, Directeur Général des Services des Adrets de l'Estérel

*Excusés :*

*Conseil Régional PACA*

*Monsieur le Premier Adjoint au Maire de Saint-Raphaël et Vice-président CAVEM*

*Animateur du site Natura 2000 Embouchure de l'Argens, service Environnement, Mairie de Fréjus*

*Animatrice des sites Natura 2000 de la Colle du Rouet-Palayson, service Environnement, Communauté d'Agglomération Dracénoise*

#### Représentants des chambres consulaires et des socioprofessionnels

32. **Madame Virginie THEUILLON**, Adjointe Service Environnement et Foncier Rhône Méditerranée, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM PACA, CEMEX Granulat)
33. **Monsieur Jean-Luc DUMAS**, Responsable de la mission développement durable et environnement, ESCOTA
34. **Aurélié ARADAN**, chargée de mission des AMP, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins PACA

*Excusé :*

*Chambre de Commerce et d'Industrie du Var*

*Chambre d'Agriculture du Var*

#### Représentants des usagers (/9 organismes confirmés)

35. **Monsieur Alain MILLANELLO**, Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Estérel, Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var
36. **Monsieur Christian BOURBIER**, Président de l'Alliance des Amodiataires et Usagers des Ports de Plaisance de France - Union Nationale des Associations de Navigateurs de Méditerranée (UNANMED)
37. **Madame Christelle CAPODANNO**, agent de développement du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Var
38. **Monsieur Jean Claude BERETTA**, Président de l'Association des Pêcheurs plaisancier du Poussai
39. **Monsieur Didier MARTINEZ**, Aventure sous marine, Représentant du comité départemental de la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-marin
40. **Monsieur Christian CHABERT**, SNAM et coordinateur du Collectif Estérel pour tous
41. **Madame Solange CHABERT**, Club Alpin Français
42. **Monsieur Francis BASSI**, représentant monsieur CLUZEL de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF)
43. **Monsieur Paul FLORENTZ**, Président du Comité Communal Feux de Forêts de Fréjus
44. **Monsieur Marc MOREAU**, Vice-Président du Comité Communal Feux de Forêts de Fréjus
45. **Monsieur Paul BARRAUD**, journaliste radio RCF Méditerranée
46. **Madame Katia LAGARDE**, secrétaire du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers du Var

*Excusés :*

*Monsieur le Premier Prud'homme de pêche*

*Fédération Départementale du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

*Association des Pêcheurs Plaisanciers du Port d'Agay*

#### Représentants des associations de protection de l'environnement

47. **Monsieur Jean-Louis LE MOAL**, Président de LACOVAR

48. **Monsieur Pierre FERNEZ** Président de l'Association des amis du parc régional naturel de l'Estérel et de l'Association de Valescure - Fréjus - Saint-Raphaël
49. **Monsieur Jean-Pierre MAURIN**, président de l'Association des Amis de la Forêt Domaniale de l'Estérel
50. **Monsieur Michel RUBY**, Président de l'Association de Défense de la Forêt Départementale de Bellevue à Fréjus et secrétaire du collectif de Défense des Terres Fertiles
51. **Monsieur Jacques POUJOL**, président du Rucher Ecole du Var
52. **Madame Perrine LAFFARGUE**, Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, en charge de la gestion du site du Bombardier
53. **Monsieur Patrick LAFFITTE**, Président Territoire Environnement Développement Durable du Var (TDVN 83) et Avenir Ecologie
54. **Mademoiselle Julia TOSCANO**, chargée de mission TDVN 83 et Avenir Ecologie

*Excusés :*

*Association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Raphaël*

*Maison Régionale de l'Eau du Var*

*Association ADEE*

*Association pour la Promotion Touristique de l'Estérel-Pays de Fayence*